

Vendredi, 18 septembre 1896.

Les membres présents étaient :—

L'honorable CHARLES ALPHONSE PANTALÉON PELLETIER, Président,

Les honorables messieurs

Adams,	De Blois,	McCallum,	Poirier,
Aikins,	Dever,	McClelan,	Power,
Allan,	Dickey,	McDonald (Cap-Breton),	Primrose,
Almon,	Dobson,	McInnes (N.-Westm'tr),	Prowse,
Armand,	Ferguson, (I.P.-E.),	McKay,	Reesor,
Arsenault,	Forget,	McKindsey,	Reid,
Baird,	Gowan,	McLaren,	Robitaille,
Bécharde,	Kirchhoffer,	McMillan,	Ross,
Bellerose,	Landry,	Merner,	Scott,
Bernier,	Lewin,	Miller,	Snowball,
Bolduc,	Lougheed,	Montplaisir,	Sullivan,
Boucherville, de	Macdonald (I. P.-E.),	Mowat (Sir Oliver),	Temple,
Boulton,	Macdonald (Victoria),	O'Brien,	Thibaudeau,
Bowell (Sir Mackenzie),	Macfarlane,	O'Donohoe,	(de la Vallière).
Carling (Sir John),	MacInnes (Burlington),	Ogilvie,	Vidal,
Casgrain,	MacKeen,	Owens,	Villeneuve,
Clemow,	Masson,	Perley,	Wark.
Cochrane,			

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie électrique de Hull, demandant un acte qui confirme une convention conclue par elle avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et certaines autres compagnies et corporations, et qui change son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Hull à Aylmer";

De George G. Foster et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, et d'autres lieux, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba et de la Vallée de la Nelson";

De la Compagnie du chemin de fer central de Sainte-Catherine et Niagara, demandant un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son entreprise et qui l'autorise à raccorder sa ligne avec celle de la Compagnie du chemin de fer de Toronto à Hamilton et Buffalo, et pour d'autres objets;

L'honorable M. Gowan, du comité permanent des Divorces, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il est alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 28,

VENDREDI, 18 septembre 1896.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport. Relativement au bill (D) intitulé : "Acte pour faire droit à Albert Nordheimer," on a fait preuve devant votre comité quant à la signification d'un avis de la deuxième lecture du dit bill et d'une copie du dit bill à la partie défenderesse en personne.